

# RENSEIGNEMENT ET CONSEILS

## CRYPTOSPORIDIOSE

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

JUIN 2025

### QU'EST-CE QUE LA CRYPTOSPORIDIOSE?

La cryptosporidiose est une infection intestinale causée par un parasite appelé *Cryptosporidium*. Souvent, la cryptosporidiose ne cause pas de symptômes, mais elle peut causer de la diarrhée, des vomissements, une perte d'appétit, de la fatigue, des douleurs abdominales et de la fièvre.

### COMMENT SE TRANSMET-ELLE?

La cryptosporidiose se transmet par ingestion du parasite. Le parasite est excrété dans les selles de personnes ou d'animaux infectés et peut ainsi contaminer l'environnement. Par exemple, il est possible de s'infecter lorsqu'on porte ses mains ou des objets contaminés à sa bouche ou en ingérant de l'eau (ex. : eau de baignade) ou des aliments contaminés.

### COMMENT LA DÉTECTER?

Des tests sur les selles doivent être faits et le parasite doit être trouvé dans les selles pour confirmer la maladie.

### COMMENT LA CRYPTOSPORIDIOSE EST-ELLE TRAITÉE?

En général, l'infection disparaît d'elle-même. Pour les personnes présentant des symptômes graves et les personnes immunosupprimées, des traitements pourraient être offerts.

### COMMENT PRÉVENIR LA CRYPTOSPORIDIOSE?

On peut prévenir la maladie en appliquant des mesures d'hygiène habituelles :

- En se lavant les mains :
  - après être allé aux toilettes;
  - après avoir changé la couche d'un enfant;
  - après avoir aidé un enfant à aller aux toilettes;
  - avant de manipuler des aliments;
  - après avoir manipulé des œufs, de la viande et de la volaille crus;
  - après avoir touché un animal ou son environnement;
  - avant de manger.
- En appliquant les règles de sécurité des aliments. Pour ces règles, voir le *Guide du consommateur de l'épicerie à la maison* publié par le MAPAQ : [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/MAPAO\\_guide\\_consommateur.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/MAPAO_guide_consommateur.pdf).
- En nettoyant et en désinfectant fréquemment les surfaces contaminées, en particulier la table à langer, les toilettes, comptoirs et robinets de la salle de bain, les jouets des enfants.
- En évitant de boire de l'eau à l'occasion de la baignade.

Les personnes atteintes devraient éviter les activités de baignade jusqu'à 2 semaines après la fin des symptômes.

Source : Ministère de la santé et des services sociaux, *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention* édition 2015 – Dernières mises à jour de certaines sections 2025